



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline- travail



Au service
des peuples
et des nations

Rapport trimestriel

Octobre -Décembre 2018

Numéro du Programme : CIV10-0010748

Fonds : 62181

Titre du Programme : APPUI A LA PREPARATION DU PROJET DE
RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE POUR
L'ACTION CLIMATIQUE EN COTE D'IVOIRE (CBIT)

1. Brève description du Programme

La communauté internationale a reconnu l'urgence de faire face au changement climatique, comme en témoigne l'engagement des Parties à « maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en-dessous de 2 ° C et à poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5 degré afin de contribuer à la réduction des risques d'impacts de manière significative comme indiqué à l'article 2 de l'Accord de Paris.

L'Accord de Paris sur le Climat est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et a été ratifié par 114 Parties, correspondant à 75% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Avec la soumission des NDC par les Parties et cela dans l'optique de soutenir une ambition accrue à l'avenir, il est essentiel que les pays mettent en place des systèmes solides de suivi, de notification et de vérification (MRV) pour évaluer l'impact des actions et des politiques relatives au changement climatique et suivre la mise en œuvre de l'Accord. L'article 13 de l'Accord de Paris prévoit des dispositions pour cette tâche, car il établit un cadre de transparence renforcé dans le but de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir la mise en œuvre efficace des actions.

Cependant, la plupart des Parties ne disposent pas des dispositions institutionnelles et des capacités techniques nécessaires pour se conformer au cadre de transparence renforcée. Les efforts antérieurs en matière de transparence ont principalement porté sur les inventaires de GES et les MRV liés à NAMA. Par conséquent, les Parties se heurteront à des obstacles importants pour assurer cette transparence qui devra être réalisée à travers des efforts coordonnés et un appui au niveau international.

Pour surmonter ces obstacles et dans le cadre de l'Accord de Paris, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont convenu d'établir une Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT). Le CBIT visera à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement afin de répondre aux exigences de transparence renforcées de l'Accord de Paris, jusqu'en 2020 et au-delà. La COP 21 a décidé que le but de CBIT était de :

- Renforcer les institutions nationales pour les activités liées à la transparence conformément aux priorités nationales ;
- Fournir des outils, une formation et une assistance appropriés pour satisfaire aux dispositions stipulées à l'article 13 de l'Accord ; et
- Contribuer à l'amélioration de la transparence dans le temps.

C'est dans ce contexte que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a récemment approuvé le formulaire d'identification de projet (PIF) intitulé « Renforcement du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire ».

Le projet permettra d'atteindre l'objectif de 28% d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Un système opérationnel d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et un système MRV efficace sont essentiels pour guider la Côte d'Ivoire dans sa stratégie de développement et assurer la traçabilité de l'effort d'atténuation des gaz à effet de serre. Par conséquent, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour la mise en œuvre

des inventaires de GES et des systèmes MRV permettra à la Côte d'Ivoire de mettre en œuvre avec succès l'Accord de Paris sur le changement climatique et son NDC.

L'objectif du Project Preparation Grant (PPG) du FEM est de développer le document de projet : Renforcement du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire. Comme décrit dans la note conceptuelle (PIF), ce projet vise à renforcer les capacités de la Côte d'Ivoire dans le domaine de la transparence, conformément aux décisions de l'Accord de Paris sur le changement climatique et à atteindre ainsi ses objectifs de développement.

2. Résultats attendus du Programme

2.a) Le document de projet CBIT est élaboré et soumis au GEF

Rappel des indicateurs

- Un (01) document de projet complet CBIT est disponible d'ici le 15 juillet 2018

Activités prévues pour le trimestre

- Préparer, sur la base du PIF approuvé, le document de projet au format PNUD / FEM et la demande d'approbation du CEO du FEM (demande d'approbation / approbation du projet) à soumettre au PNUD et au FEM, avec toutes les annexes nécessaires, les outils de suivi et les informations générales

Activités réalisées pour le trimestre

Le document de projet CBIT techniquement approuvé par le RTA PNUD/GEF a été soumis pour l'approbation du FEM.

Raisons des gaps constatés

- Aucun gap n'a été relevé dans l'exécution des activités.

3. Enjeux majeurs, contraintes et solutions

Enjeux majeurs

Il est crucial de pouvoir respecter les délais d'élaboration du document de projet pour une soumission dans les délais requis par le secrétariat du GEF.

Contraintes et solutions

Le risque majeur pourrait être le retard dans la soumission au GEF. Pour ce faire, un dispositif de suivi régulier a été mis en place pour permettre au consultant national de travailler en étroite collaboration avec l'Analyste au programme.

4. Exécution budgétaire

Total Budget : 30.000 USD

SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET ALLOUE USD	BUDGET DEPENSE	TAUX D'EXECUTION
Advanced funds UNDP	30.000	29972,21	100%

Approuvé par :

Signature : 

Date : 18/10/2018